

La Laïcité dans le monde d'aujourd'hui

Respectable Loge, Le Progrès, Orient de Paris, Région 13

Mots-clefs : Légitimité

Constat

La Laïcité est attaquée par des organisations religieuses qui font passer les lois religieuses avant les lois de la République.

La République ne semble pas sûre d'elle-même quant à la place des religions dans son organisation : les religions bénéficient-elles d'une liberté élargie de mise en œuvre au sein de la société ou leur application est-elle réduite à l'espace privé ? La classe politique et les media ont une part de responsabilité. Soucieux de leur élection/réélection, les candidats entretiennent un flou qui profite aux adversaires de la Laïcité.

L'éducation des jeunes aujourd'hui ne comprend pas l'acquisition de connaissances sur la laïcité et sa mise en œuvre dans notre démocratie.

Sous la pression communautaire, les jeunes musulmans, toutes classes sociales confondues, sont désormais majoritairement favorables à la préséance des lois religieuses sur les lois de la République. Actuellement la loi de 1905 est complétée par un certain nombre de lois de circonstances prises au cas par cas, qui ne règlent rien et ajoutent à la confusion.

Actions

Nous devons clarifier la situation par une définition claire de l'espace public au sein de la République et de la mise en œuvre de la laïcité au sein de cet espace.

Nous devons avoir une réflexion très ouverte vis-à-vis de la loi de 1905, reflet d'un contexte particulier, (i) soit pour l'amender, la réécrire, (ii) soit en tous cas redéfinir des règles actuelles à travers le vote d'une grande Loi sur la Laïcité, traduisant un contenu positif.

Ensuite il sera nécessaire de promouvoir la connaissance de la laïcité dans la République auprès de tous, au moyen de l'éducation nationale. Le non-respect de son application devra être sanctionné avec fermeté. Un dialogue permanent entre les représentants de la République et ceux des religions permettrait de faire passer des messages sur le respect de la Laïcité, fondement du pacte républicain. Les attaques, frontales ou sournoises, des lobbys religieux appellent une réponse d'envergure nationale, une « Défense et Illustration de la Laïcité française ». Les réponses ne peuvent pas être que répressives ; elles doivent également illustrer l'attachement de la FM, de la République française à la Laïcité et manifester la volonté de la faire partager à l'intérieur et au-delà de nos frontières. Parmi les actions possibles sous ce double volet :

- Aux frontières, les touristes qui viennent en France pour un court séjour doivent être informés que la France est un pays laïque dont on doit respecter le principe. Cette information peut être affichée dans les aéroports et les gares frontalières. Cette même information peut être diffusée auprès de ceux qui souhaitent s'installer temporairement ou durablement en France à travers une charte de la Laïcité que les nouveaux résidents seraient invités à signer.

- Dans les administrations et les entreprises publiques, lors du recrutement, les chartes d'éthique doivent mentionner explicitement l'engagement du salarié sur son lieu de travail à l'égard de la Laïcité.

- De même, tout candidat à un mandat électif local, national ou européen (maire, député, sénateur) ou une fonction au sein de l'Exécutif, doit signer un engagement en faveur de la Laïcité, ciment du pacte républicain et de son respect pendant toute la durée de son mandat ; la non-observation de son engagement signé entraînant l'invalidation de l'élection ou de sa désignation.

- À l'école, la Laïcité devrait être enseignée avec un contenu pédagogique dès les 1ères classes et faire l'objet d'une matière spécifique, avec des actions concrètes partagées avec les élèves contribuant comme l'éducation physique à la réussite des examens jusqu'en terminale.

- À l'École, la Laïcité doit faire partie du programme de formation des instituteurs et des professeurs, car s'ils ne sont pas convaincus eux-mêmes, ils ne peuvent pas l'enseigner correctement à leurs élèves ou la traduire par l'exemple de comportements exemplaires.

- La Laïcité doit être au cœur des relations entre la puissance publique (État, les communes, etc...) et le citoyen : l'attribution d'aides doit être conditionnée au respect de la laïcité dans l'espace public. Les bénéficiaires de la solidarité doivent être informés qu'il s'agit de fonds publics et que le non-respect entraîne la cessation du versement des allocations.

Ces actions concrètes sont destinées à créer un environnement favorable à l'expression de la laïcité, un effet de levier pour promouvoir dans la Cité la création d'ONG qui développent des actions fondées sur le respect des autres et de soi-même, la tolérance plutôt que la violence, la solidarité. La démocratie doit être vécue non comme un régime mou et laxiste mais comme un espace où chacun a un rôle à jouer et comme une exigence quotidienne à l'égard des autres. Les organisations de Fraternité laïque chères à la FM (Centre National de Solidarité Laïque, Secours Populaire), doivent apparaître comme un moteur puissant pour réduire les inégalités de toutes sortes (genre, races, ...) entre les citoyen(ne)s de la République et jouer un rôle de coordinateur légitime des actions de solidarité initiées par les différents organes de solidarité au sein de la société qu'ils soient civils ou religieux (Secours Catholique, Secours Islamique).